



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

Date d'application : 1^{er} janvier 2026

SOMMAIRE

PAGES

1.	Qualifications	2-4
2.	Certifications de Système Qualité ou Environnemental	5
3.	Qualifications de Mesurage dans le bâtiment	6-8
4.	Certification Traitement de l'amiante	9-10
5.	Certification Cordistes	11
6.	Qualification Audit Énergétique maison individuelle	12-13
7.	Certification Traitement du bois	14
8.	Certification Métallerie Feu	15
9.	Certification Fourniture et pose certifiées de Menuiseries extérieures	16
10.	Qualifications Constructions Métalliques	17
11.	Prestations annexes	17
12.	Divers / AVOIRS	17
13.	Certifications – Qualifications – Agréments « CERTIBAT »	18-20

Ce document est la propriété de QUALIBAT
Copie ou reproduction interdite - Lois des 11 mars 1947 et 3 juillet 1985

1. QUALIFICATIONS

Sauf « Mesurage de la perméabilité à l'air », « audit énergétique » et entreprises détenant une certification de système qualité et / ou environnemental.

A. Frais de dossier et d'instruction

Ils sont à régler à la demande et établis par activité.

Rubriques	HT	TTC
Frais d'instruction initiaux (incluant la délivrance du 1 ^{er} certificat).	257,50 €	309,00 €
Frais d'instruction révision, transformation ou extension de qualification.	191,67 €	230,00 €
Frais de dossier par qualification supplémentaire dans la même activité.	41,67 €	50,00 €
Frais d'instruction pour toute demande de mention accompagnant une qualification : - « Patrimoine bâti », - « RGE » - « BIM »	44,17 €	53,00 €
Frais d'instruction extension de catégorie de travaux RGE.	118,33 €	142,00 €

B. Dispositions particulières

- Qualifications de la famille 5 : « ÉNERGIES ET FLUIDES »

EXCEPTE L'ACTIVITE 59

L'ensemble des qualifications de cette famille, à l'**exception de l'activité 59**, est réputé relever d'une seule et même activité.

La première qualification de la famille 5 demandée est facturée selon le tarif des frais d'instruction définis ci-dessus.

Chaque qualification supplémentaire de la famille 5, **hors activité 59**, demandée simultanément est facturée au tarif de 41,67 € HT (**50,00 € TTC**).

- Qualifications 8611 et 8621

Dans le cas où l'une de ces qualifications est une qualification supplémentaire à une autre qualification, elle est considérée comme étant dans la même activité que la première demandée et est facturée au tarif de 41,67 € HT (**50,00 € TTC**).

Cette disposition s'applique uniquement si les qualifications sont demandées au même moment.



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

C. Frais spécifiques supplémentaires aux contrôles de réalisation pour les qualifications RGE et la mention « RGE »

Établis par ordre de mission, ces frais s'élèvent à 330,00 € HT (**396,00 € TTC**) et concernent :

- les qualifications « Énergies Renouvelables »,
- les qualifications « Efficacité Énergétique »,
- et la mention « RGE » associée à une qualification.

Audits « combinés » :

- ✓ 2 audits réalisés le même jour sur le même chantier par le même auditeur avec 2 rapports d'audit et 2 grilles d'audit, les frais s'élèvent à 429,00 € HT (**514,80 € TTC**),
- ✓ 3 audits réalisés le même jour sur le même chantier par le même auditeur avec 3 rapports d'audit et 3 grilles d'audit, les frais s'élèvent à 529,00€ HT (**634,48 € TTC**),
- ✓ Pour tout autre audit réalisé le même jour au-delà de 3 audits sur le même chantier par le même auditeur avec un rapport d'audit et une grille d'audit on rajoute 100 € HT (**120 € TTC**) par audit supplémentaire.

Audit « de signalement » : les frais s'élèvent à 330,00 € HT (**396,00 € TTC**) par audit.

Ces frais sont à régler au déclenchement du contrôle de réalisation.

D. Frais spécifiques supplémentaires de secrétariat et d'audit pour

La qualification 1162 - « DÉCONSTRUCTION SELECTIVE »

La qualification 5914 – « INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUES DE PUISSANCE DE RACCORDEMENT SUPÉRIEURE À 500 kVA »

Les frais de secrétariat d'audit sont à régler lorsque le dossier de demande a été jugé recevable par la commission. Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Prestations	HT	TTC
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	360,83 €	433,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (y compris les frais de déplacement)	1 580,00 €	1 896,00 €

GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

E. Coût annuel du certificat de qualification

Établissement principal qualifié : son coût est fonction de l'effectif global

Effectif global	HT	TTC
≤ 5 personnes	97,50 €	117,00 €
entre 6 et 10 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 11 et 15 personnes	195,00 €	234,00 €
entre 16 et 20 personnes	340,00 €	408,00 €
entre 21 et 50 personnes	578,33 €	694,00 €
entre 51 et 100 personnes	759,17 €	911,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 062,50 €	1 275,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 155,83 €	1 387,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 280,00 €	1 536,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 435,00 €	1 722,00 €

Établissement secondaire qualifié RGE

Coût du certificat : 97,50 € HT (**117,00 € TTC**) quel que soit l'effectif.

F. Modification d'ordre juridique ou économique

Libellé	HT	TTC
Frais de secrétariat à la suite d'un changement juridique ou économique entraînant le transfert des qualifications (Annexe 2 du Règlement Général).	170,00 €	204,00 €

2. CERTIFICATIONS DE SYSTÈME QUALITÉ OU ENVIRONNEMENTAL

A. Frais d'instruction, de secrétariat et d'audit

Ces frais sont à régler à la demande et dus par ordre de mission.

Rubriques	HT	TTC
Frais de secrétariat et d'instruction	355,83 €	427,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur	965,83 €	1 159,00 €
Frais de déplacement forfait	122,50 €	147,00 €

B. Coût annuel du certificat

Effectif de l'établissement	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

3. QUALIFICATIONS DE MESURAGE DANS LE BÂTIMENT

8711 Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments

8721 Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques des bâtiments

8741 Vérifications et mesures des systèmes de ventilation mécanique pour les bâtiments résidentiels neufs

A. **Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit pour les qualifications 8711 et 8721**

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier	203,33 €	244,00 €
Frais de dossier mention « grand volume »	203,33 €	244,00 €
Frais de dossier par qualification supplémentaire	41,67 €	50,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction pour une qualification avec un opérateur	244,17 €	293,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction par opérateur supplémentaire	122,50 €	147,00 €
Frais d'audit documentaire par opérateur	285,00 €	342,00 €
<u>Suivi annuel</u>		
▪ Frais de secrétariat pour un opérateur	244,17 €	293,00 €
▪ Frais de secrétariat par opérateur supplémentaire	122,50 €	147,00 €
▪ Frais d'audit documentaire par opérateur	285,00 €	342,00 €
<u>Embauche d'un opérateur déjà autorisé</u>		
▪ Frais de secrétariat	122,50 €	147,00 €
<u>Embauche d'un opérateur non autorisé</u>		
▪ Frais de secrétariat	122,50 €	147,00 €
▪ Frais d'audit documentaire	285,00 €	342,00 €

GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

B. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit pour la qualification 8741

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier	203,33 €	244,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction pour une qualification avec un opérateur	244,17 €	293,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction par opérateur supplémentaire	122,50 €	147,00 €
Frais d'audit documentaire par opérateur	325,83 €	391,00 €
<u>Suivi annuel</u>	244,17 €	293,00 €
▪ Frais de secrétariat pour un opérateur		
▪ Frais de secrétariat par opérateur supplémentaire	122,50 €	147,00 €
▪ Frais d'audit documentaire par opérateur	325,83 €	391,00 €
<u>Embauche d'un opérateur déjà autorisé</u>	122,50 €	147,00 €
▪ Frais de secrétariat		
<u>Embauche d'un opérateur non autorisé</u>	122,50 €	147,00 €
▪ Frais de secrétariat		
▪ Frais d'audit documentaire	325,83 €	391,00 €

C. Frais d'audit sur site (8711, 8721, 8741)

Prestations	HT	TTC
Frais d'audit sur site	457,50 €	549,00 €
Forfait frais de déplacement audit sur site	244,17 €	293,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

D. Coût annuel du certificat (8711, 8721, 8741)

Effectif global de l'entreprise dans les activités	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

4. CERTIFICATION AMIANTE

1552 - « TRAITEMENT DE L'AMIANTE »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier de 1 ^{ère} demande	104,17 €	125,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction du dossier de 1 ^{ère} demande (incluant la délivrance du certificat)	478,33 €	574,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (<i>y compris les frais de déplacement</i>)	1 580,00 €	1 896,00 €
Frais de déplacement audit dans les DROM-COM	<i>Frais réels</i>	
Frais de secrétariat et d'instruction de l'audit	653,33 €	784,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction de l'audit chantier (à partir du 2 ^{ème} audit chantier réalisé dans la même année)	365,83 €	439,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction des 3 dossiers de référence	478,33 €	574,00 €
Frais de secrétariat et d'instruction des compléments aux 3 dossiers de référence et/ou pour le 4 ^{ème} dossier de référence	478,33 €	574,00 €
Frais d'instruction et de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée provenant d'un autre organisme certificateur vers Qualibat	478,33 €	574,00 €
Frais de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée par Qualibat vers un autre organisme certificateur Effectif amiante < 10	1 209,17 €	1 451,00 €
Frais de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée par Qualibat vers un autre organisme certificateur 10 <= Effectif amiante < 99	1 805,00 €	2 166,00 €
Frais de secrétariat pour le transfert de certification d'une entreprise certifiée par Qualibat vers un autre organisme certificateur Effectif amiante >= 100	2 425,83 €	2 911,00 €
Frais d'ajout d'un secteur d'activité	478,33 €	574,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

B. Coût annuel du certificat « Traitement de l'amiante »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif dans l'activité « Traitement de l'amiante ».

Effectif de l'établissement dans l'activité « Traitement de l'amiante »	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

5. CERTIFICATION « CORDISTES »

1452 - « Travaux d'accès difficile sur cordes »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier. Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction	205,83 €	247,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	360,83 €	433,00 €
Forfait frais de déplacement d'audit par ordre de mission	360,83 €	433,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (y compris les frais de déplacement)	1 580,00 €	1 896,00 €

B. Coût annuel du certificat « Cordistes »

Cette tarification s'applique par établissement concerné et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans la spécialité « Travaux d'accès difficile sur cordes »	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

6. QUALIFICATION AUDIT ENERGETIQUE MAISON INDIVIDUELLE

8731 – Réalisation d'audit énergétique en maison individuelle

A. Frais d'instruction et d'audit (1^{ère} demande ou révision)

Rubriques	HT	TTC
Frais d'instruction (incluant la délivrance du certificat).	355,83 €	427,00 €
Frais d'audit documentaire initial (par référent technique audit énergétique).	427,50 €	513,00 €
Passage du QCM, par QCM.	254,17 €	305,00 €

B. Nouveau référent technique audit énergétique

Rubriques	HT	TTC
Embauche d'un référent supplémentaire ou remplacement du référent technique audit énergétique du site de l'établissement de l'entreprise.	427,50 €	513,00 €

C. Frais spécifiques pour l'audit de suivi de la qualification « Audit énergétique maison individuelle »

Ils sont établis par ordre de mission, ces frais s'élèvent à :

Rubriques	HT	TTC
Frais d'audit sur site.	457,50 €	549,00 €
Forfait frais de déplacement.	254,17 €	305,00 €

Ces frais sont à régler au déclenchement de l'audit de suivi qui a lieu pour :

- Une qualification attribuée à titre quadriennal : dans les 24 mois suivant l'attribution.
- Une qualification attribuée à titre probatoire (pour 1 an ou 2 ans) : à réception du dossier de révision (montant inclus dans le coût du dossier de révision).



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

D. Coût annuel du certificat « Audit énergétique maison individuelle »

Par établissement qualifié : son coût est fonction de l'effectif global dans l'activité.

Effectif global de l'établissement dans l'activité « Audit énergétique maison individuelle »	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

7. CERTIFICATIONS « TRAITEMENT DU BOIS »

1522 - « Traitement curatif et préventif contre les insectes à larves xylophages »

1523 - « Traitement curatif et préventif contre les termites »

1532 - « Traitement curatif et préventif contre les champignons lignivores, dont la méréle »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier avec les frais d'audit.

Le nombre de jours d'audit est précisé dans le référentiel.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction	205,83 €	247,00 €
Frais de dossier par certification supplémentaire	41,67 €	50,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	355,83 €	427,00 €
Frais d'audit « entreprise et chantiers » par journée d'auditeur avec forfait frais de déplacement.	1 580,00 €	1 896,00 €
Frais d'analyse d'échantillons en laboratoire	182,50 €	219,00 €
Règles techniques 1523	45,50 €	48,00 €
Règles techniques 1532	37,90 €	40,00 €
Règles techniques 1523 et 1532	73,00 €	77,00 €

B. Coût annuel du certificat « Traitement du bois »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Traitement du bois »	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

8. CERTIFICATIONS « MÉTALLERIE FEU »

4453 - Fabrication et mise en œuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier. Le nombre de jours d'audit est précisé dans le référentiel.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction	205,83 €	247,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	360,83 €	433,00 €
Frais d'audit « entreprise et chantier » par journée d'auditeur y compris frais de déplacement	1 580,00 €	1 896,00 €

B. Coût du certificat annuel « Métallerie Feu »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Métallerie Feu »	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

9. CERTIFICATIONS 3513 « fourniture et pose certifiées de menuiseries extérieures »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier et d'instruction sont à régler à la demande, les frais d'audit et de secrétariat d'audit sont à régler lorsque le dossier de demande de la certification a été jugé recevable.

Le nombre de jours d'audit est précisé dans le référentiel et validé par la commission d'examen. Il est fonction du nombre de sites certifiés et du nombre de menuiseries posées.

Le coût de la journée d'audit est le même pour tous les audits : initiaux, de suivi, de renouvellement, de contrôle supplémentaire, voire de signalement.

Prestations	HT	TTC
Frais de dossier et d'instruction.	205,83 €	247,00 €
Frais de dossier par certification supplémentaire.	41,67 €	50,00 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission.	360,83 €	433,00 €
Frais d'audit « entreprise et chantiers » par journée d'auditeur avec forfait frais de déplacement.	1 580,00 €	1 896,00 €

B. Coût annuel du certificat «Fourniture et pose certifiées de menuiseries extérieures»

Cette tarification s'applique par établissement certifié et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Pose de menuiserie »	HT	TTC
≤ 5 personnes	125,83 €	151,00 €
entre 6 et 10 personnes	161,67 €	194,00 €
entre 11 et 15 personnes	282,50 €	339,00 €
entre 16 et 20 personnes	451,67 €	542,00 €
entre 21 et 50 personnes	768,33 €	922,00 €
entre 51 et 100 personnes	980,00 €	1 176,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 351,67 €	1 622,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 535,83 €	1 843,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 692,50 €	2 031,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 897,50 €	2 277,00 €

10. CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

(Frais spécifiques liés aux audits)

QUALIFICATIONS 2412 – 2413 – 2414 – 2512 – 2513 – 2514 – 2533 – 2543 – 2553 – 2563 – 2713

A. Frais d'instruction, de secrétariat et d'audit

Ces frais sont à régler avant le déclenchement de l'audit.

Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Frais spécifiques	HT	TTC
Frais de secrétariat et d'instruction.	257,50 €	309,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (y compris les frais de déplacement).	1 580,00 €	1 896,00 €

B. Coût annuel du certificat

Les activités de « constructions métalliques » ne font pas l'objet de certificat spécifique.

Elles sont intégrées dans le certificat de qualification (se reporter au coût annuel de délivrance du certificat de Qualifications).

11. PRESTATIONS ANNEXES

Internet contact	HT	TTC
Mise en ligne d'un lien sur le site www.qualibat.com indiquant la possibilité de visiter le site internet de l'entreprise – Coût annuel.	50,00 €	60,00 €

12. DIVERS / AVOIRS

En cas d'abandon de dossier ou d'audit, quelle qu'en soit la cause, des frais de retenue d'un montant de **30,00 € HT** (36,00 € TTC) sont appliqués lorsque l'abandon intervient avant l'instruction du dossier.

Après instruction du dossier, et indépendamment de la décision de la commission, l'intégralité des sommes facturées demeurent acquises à QUALIBAT, sans possibilité d'avoir ou de remboursement.

S'agissant des audits, lorsque l'entreprise atteint le 24^e mois sans que l'audit ait été réalisé, aucun avoir ne sera émis.

Tout dossier non retourné ou non finalisé dans un délai d'un an à compter de la date de facturation ne donne lieu à aucun remboursement.

13. CERTIFICATION – QUALIFICATION – AGREMENT « CERTIBAT »

A. Certification Organismes de formation Amiante (OFA)

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction	1 500,00 €	1 800,00 €
Frais d'Intégration d'une plateforme	600,00 €	720,00 €
Frais d'audit	1 350,00 €	1 620,00 €
Redevance annuelle par stagiaire formé avec un minimum de 300,00 € HT	3,00 €	3,60 €
Frais de gestion	1 500,00 €	1 800,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €

B. Certification Organismes de formation Coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé « CSPS »

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction	750,00 €	900,00 €
Frais de gestion	750,00 €	900,00 €
Frais d'audit	1 250,00 €	1 500,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €
Redevance annuelle par stagiaire formé avec un minimum de 300,00 € HT	3,00 €	3,60 €

C. Certification Qualité – Sécurité – Environnement (QSE)

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'audit	1 200,00 €	1 440,00 €

D. Certification Rénovation Énergétique (RGE)

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction	1 050,00 €	1 260,00 €
Frais de contrôle de réalisation (0,5 jour)	750,00 €	900,00 €
Frais de suivi annuel	1 050,00 €	1 260,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

E. Agrément Formation Efficacité Énergétique

Prestations afférentes à la gestion de l'agrément relatif aux exigences de l'arrêté du 19/12/2014.

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction (initial ou de renouvellement) des organismes de formation, par organisme de formation	950,00 €	1 140,00 €
Frais d'instruction, d'extension et de suivi annuel des formateurs, par formateur	160,00 €	192,00 €
Frais d'extension ou réduction (nouvel agrément ou nouveau module d'animation), par dossier	350,00 €	420,00 €
Frais d'audition des formateurs, par formateur avec un maximum de 3 modules par audition : Pour 1 module Pour 2 à 3 modules	340,00 € 550,00 €	408,00 € 660,00 €
Frais d'audit, par audit (audit de contrôle), <i>hors frais de déplacement et d'hébergement</i>	1 300,00 €	1 560,00 €
Frais de suivi annuel par organisme de formation	650,00 €	780,00 €
Redevance annuelle par QCM réalisé avec un minimum de 300,00 € HT	10,00 €	12,00 €
Frais de nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €
Frais de modification de l'attestation	200,00 €	240,00 €
Frais d'annulation d'audit*	*Variable en fonction de la date d'annulation et la date d'audit prévue	



GRILLE TARIFAIRE

Tarif des prestations QUALIBAT

F. Référentiel national QUALIOPI

Prestations afférentes à la gestion de la certification relatif aux exigences de l'arrêté du 06 juin 2019.

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction (initial ou de renouvellement), par dossier	300,00 €	360,00 €
Frais d'extension (nouvelle prestation d'action ou nouveau site), par dossier	200,00 €	240,00 €
Frais d'audit, par audit et par jour (initial ou audit de suivi ou de renouvellement), <i>hors frais de déplacement et d'hébergement</i>	1 100,00 €	1 320,00 €
Frais de nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €
Frais de modification de l'attestation	200,00 €	240,00 €
Frais d'annulation d'audit*	<i>Variable en fonction de la date d'annulation et la date d'audit prévue*</i>	

* Annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit,
Annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit,
Annulation de 2 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.